

# Les activités économiques et industrielles

3



La thématique reprend le secteur secondaire (la production de produits matériels) mais également le tertiaire productif, incluant notamment la finance, les services aux entreprises et le commerce de gros). Soulignons dès à présent que l'évolution des processus de fabrication, des technologies et des modes de consommation rend de plus en plus floue la distinction entre activités industrielles et activités de services<sup>1</sup>, même si, d'un point de vue fonctionnel, l'externalisation et le recours à la sous-traitance tendent à s'accroître, ce qui peut diminuer le poids relatif, mesuré à travers l'emploi ou la valeur ajoutée, de certains secteurs.

Les frontières de la thématique « Activités économiques et industrielles » sont délimitées par les thèmes : « Commerce » (qui cible la distribution au détail), « Services » (au

sens des services à la personne : santé, écoles, Horeca, administrations publiques...), « Agriculture », « Sylviculture », « Exploitation du sous-sol » et « Tourisme ». Ces thèmes font l'objet d'analyses distinctes.

De manière synthétique, la thématique englobe la « production marchande des biens et des idées », c'est-à-dire un ensemble de prestations « localisables dans les parcs d'activités », vision évidemment réductrice des process et options de localisation puisqu'une part significative de ces activités peut, sous certaines conditions, s'implanter au sein de tissus urbains<sup>2</sup>.

## Enjeux

—  
La Wallonie, à l'instar des autres régions européennes de tradition industrielle, connaît une évolution majeure de sa structure économique qui se caractérise toujours par la forte présence de secteurs traditionnels en stagnation, voire en déclin, mais aussi par l'émergence de nouvelles filières.

—  
L'évolution de la localisation des activités économiques se caractérise par une tendance à la dilution spatiale au détriment des pôles urbains et des zones industrielles traditionnelles.

—  
La densification de l'emploi au sein des zones à vocation économique et la gestion de la mobilité doivent être au cœur des questions d'optimisation des localisations des activités.

<sup>1</sup> MERENNE-SCHOUKMAKER B. (AVEC LA COLLABORATION DE LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., FONTAINE P.) (2010). Développement territorial et économie. Dix ans de recherches CPDT sur les activités économiques. *Territoire(s) wallon(s)*, n°4, p. 11.  
<sup>2</sup> Précisons que des parcs d'activités sont aujourd'hui développés en milieu urbain. Voir, à ce propos, « Travailler en ville – comment promouvoir l'activité économique en milieu urbain ? Inter-Environnement Wallonie 2006.

## Etat des lieux

### Un paysage économique en mutation depuis le SDER 99

#### Tant du point de vue du contexte économique ...

Si la Wallonie a bénéficié de la conjoncture économique favorable en 2006 et 2007 (2,2 % de croissance annuelle moyenne du PIB), c'était de façon moindre que l'ensemble du pays (2,8 %). Ainsi, la part wallonne dans le produit intérieur brut national est, pour 2009, de 23,4 % pour 23,5 % en 2000. Le PIB / habitant se situe à 72 % de la moyenne nationale. Autrement dit, par rapport au reste du pays, l'écart persiste mais ne se creuse plus.

Par contre, la part wallonne dans le volume total des exportations belges est passée de 18,5 % à 20,4 %, la Wallonie présentant une balance commerciale nettement positive (+57 %)<sup>3</sup>. Rappelons que, dans son baromètre 2010, le consultant international Ernst & Young, soulignait que la Wallonie avait accueilli 39 % des investissements étrangers en Belgique. Ainsi, une tendance au « redressement économique » semble s'amorcer.

Du côté de la population active, le taux de chômage wallon est passé de 17,1 % en 2008 à 18,1 % en 2010 alors que durant la même période la valeur nationale passait de 11,7 % à 13,3 %<sup>4</sup> au niveau national. A nouveau, l'écart tend à se réduire mais reste important. Notons que sui-

vant la formule du Bureau International du Travail, le taux de chômage en 2009 est de 11,2 % en Wallonie. Quant au taux d'emploi, il est passé de 2000 à 2008 de 56 % à 57,2 %, soit, respectivement 5 % et 9 % en deçà des moyennes belge et européenne. La répartition du sous-emploi est loin d'être uniforme. Celui-ci constitue un vecteur majeur de disparités territoriales et pénalise la compétitivité wallonne.

Cela n'empêche nullement l'emploi intérieur d'avoir enregistré, entre 2000 et 2008, un gain de 97.065 unités, soit 8,9 % pour une croissance moyenne nationale de 8,6 %. Dès lors, puisque le taux de chômage est resté quasi stable, la demande d'emploi a crû nettement plus fortement que l'offre. Ce constat est amplifié par l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi du point de vue des qualifications.

Soulignons également le bilan des plans Marshall 1 & 2. Ainsi, pour la seule mesure II.1 relative aux pôles de compétitivité, sur les six appels à projets, la création de 10.636 emplois est annoncée<sup>5</sup>. Pour rappel, le budget total du Plan Marshall 2.vert s'élève à 2,77 milliards d'euros pour la période 2010 – 2014, dont un tiers est réservé au lancement de nouvelles politiques et à la mise en œuvre de dispositions transversales dont l'objectif est de renforcer l'efficacité et le caractère durable des actions du partenaire public. Parmi les nouvelles politiques lancées par le plan Marshall 2.vert, épinglons les partenariats d'innova-

tion technologique, les actions de formation aux métiers de l'alliance emploi-environnement<sup>6</sup>.

#### ... que de celui de la localisation des activités économiques

Les études récentes font état de constats bien souvent similaires à ceux émis dans le SDER 99. Ils aboutissent, dès lors, aux mêmes recommandations, a fortiori avec la prise de conscience croissante d'une part des enjeux du développement durable (y compris la raréfaction de différents inputs comme l'énergie fossile ou le foncier) et des limites de notre modèle de développement économique et d'autre part, des concurrences territoriales accrues, tant au niveau local qu'international au sein d'une économie de plus en plus globalisée, et des défis socio-économiques.

Par ailleurs, les documents stratégiques territoriaux, tels le SDER ou les schémas de structure communaux mis en œuvre ne sont jamais contraignants, si bien que des questions comme l'optimisation de la localisation des activités restent toujours à l'ordre du jour.

Différentes mesures, y compris décrétales, ont été mises en place afin, principalement, de faciliter l'implantation des entreprises en Wallonie, que ce soit des points de vue de la gestion administrative, du recyclage du foncier ou de la mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques là où le besoin était « criant ». Cependant, l'examen de

<sup>3</sup> Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS 2010). « Les chiffres-clés » de la Wallonie, n°11, décembre 2010.

<sup>4</sup> Bureau fédéral du plan (2010). Perspectives économiques régionales 2009-2015, juillet 2010.

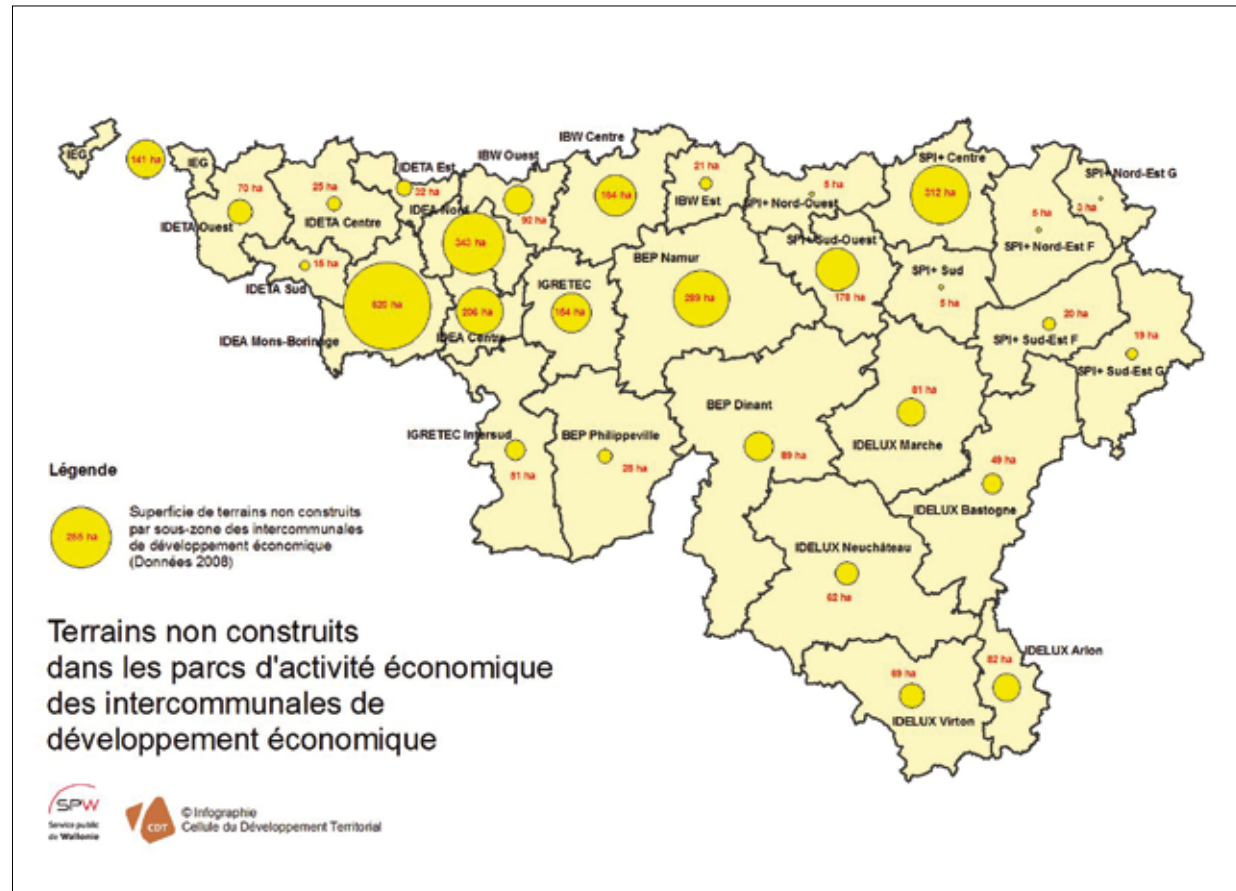
<sup>5</sup> PLAN MARSHALL 2.VERT (2011). Rapport annuel 2010.

<sup>6</sup> PLAN MARSHALL 2.VERT : un regard budgétaire (IWEPS 2011), Working Paper de l'IWEPS n°1.

différentes créations ex nihilo de parcs d'activités et plateformes logistiques de cette dernière décennie montre un déficit d'optimisation de la valorisation de l'espace retenu. En effet, on constate que le taux d'occupation effectif des parcs d'activité économique reste faible, inférieur aux valeurs des régions voisines (17 emplois à l'hectare en moyenne, en regard des 28 emplois à l'hectare pour la Région Nord - Pas-de-Calais, 24 si l'on exclut la métropole Lilloise, et des 30 emplois à l'hectare pour la province du Limbourg néerlandais - estimation de la CPDT<sup>7</sup>). Différentes hypothèses peuvent expliquer ce relatif déficit : d'une part, du côté de la structure économique wallonne, vu la présence d'activités très « extensives » a fortiori au sein des parcs d'activités (sachant que ceux-ci ne totalisent que 12 % de l'emploi contre 31 % au Pays-Bas) et, d'autre part, du point de vue des modalités d'occupation effective des terrains, vu la relative importance du foncier non bâti. Le Plan Prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique a été mis en place Pour faire face aux besoins pressants, exprimés à de multiples reprises, en matière d'espaces à réserver à l'activité économique. Concrètement, les mesures approuvées par le Gouvernement wallon (18 juin et 29 octobre 2010), autorisent la mise en œuvre de 41 sites pour un total de 1.712 hectares. La sélection de 406 hectares supplémentaires est toujours à l'étude.

Les disponibilités foncières au sein des parcs d'activité économique gérés par les Intercommunales de développement économiques

En 2006, la CPDT a évalué les terrains disponibles à la vente à 3.378 hectares (dont 1.466 hectares équipés)<sup>8</sup>. En 2008, l'administration wallonne (Cellule du Développement



Carte 1 : Terrains non construits au sein des parcs d'activités des intercommunales de développement économique — SOURCE : SPW – CDT 2008.

<sup>7</sup> LAMBOTTE J.-M., GIROLIMETTO F. ET LABELUW F.-L. (2010). « La gestion des zones d'activités existantes », Rapport final du thème 1B de la subvention 2009-2010, CPDT, 44 p.

<sup>8</sup> LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., GUILLAUME N., HILIGSMANN S., LEPEERS E., NERI P. (DIR. HALLEUX J.-M., HANIN Y.) (2007). Evaluation des besoins en matière de zones d'activité économique. Note de Recherche, n°2, 119 p.

territorial) a actualisé cette donnée et obtient une valeur de 3.230 hectares, avec une répartition reprise sur la carte 1. Enfin, suivant la base de données constituée par la DGO6, en 2010, ce chiffre est de 3.362 hectares, ce qui confirme l'estimation précédente.

Par ailleurs, rappelons que seuls 71 % des surfaces vendues au sein des parcs sont réellement construites et occupées<sup>9</sup>. Quant à la proportion de l'emprise au sol des bâtiments, elle serait de l'ordre de 25 %<sup>10</sup>.

### Les disponibilités foncières en-dehors des parcs d'activité économique

Au niveau des plans de secteur, 27.800 hectares sont dédiés à l'activité économique dont pratiquement 50 % pour les parcs d'activité<sup>11</sup>. En 2006, la CPDT a estimé les terrains libres d'occupation dans les ZAE non gérées par les IDE et localisées en dehors des périmètres du plan prioritaire, à 6.163 hectares. Bien évidemment, seule une partie limitée apparaît effectivement valorisable. En effet, ces zones d'activité économique localisées en dehors des parcs gérés par les IDE sont soit administrées par d'autres organismes publics (ports autonomes et communes), soit simplement la propriété d'acteurs privés : promoteurs, groupes industriels, PME, voire particuliers.

Comme le souligne l'Union wallonne des entreprises (UWE), les 27.900 hectares affectés à l'activité économique au plan de secteur représentent 1,6 % du territoire, pour 2,8 % en Flandre. Toutefois, ramené au potentiel dé-

mographique, nous obtenons huit hectares pour 1.000 habitants en Wallonie, pour six en Flandre.

De plus, vu son engagement à développer une offre durable de sites économiques au sein des noyaux urbains, le Gouvernement wallon a approuvé, le 16 décembre 2010, la mise en œuvre de dix projets de micro-zones (30 hectares) considérés comme innovants et prioritaires parmi 102 propositions (400 hectares).

Du côté des sites à réaménager (SAR), six mille sites, pour une superficie d'environ 5.000 hectares, sont identifiés en Wallonie (2.500 décharges et 3.500 friches industrielles) dont 1.500 hectares seraient réutilisables. En 2005, le Gouvernement wallon a chargé la SPAQuE d'assainir 37 sites dans le cadre du Plan Marshall, ce qui représente un potentiel de 482 hectares, dont la majeure partie est destinée à de l'activité économique. A ce jour, seize sites sont, réhabilités. Par ailleurs, entre 2003 et 2007, la SPAQuE a également traité quinze autres sites, pour une superficie de 237 hectares<sup>12</sup>.

### Les potentialités foncières pour les années futures

Si l'on additionne (hors doublons) les projets exonérés de l'évaluation (614 hectares), les projets repris ou qui seront repris dans les deux phases du nouveau programme de création de ZAE (890 ha + 406 ha), les micro-zones d'activité économique projets (non)-retenus (30 ha + 400 ha) ainsi que les révisions de plans de secteur en cours (476 hectares), celles récemment confirmées par le Conseil

d'Etat (170 hectares) et celles déjà adoptées sous cette législature (266 hectares), les potentialités foncières s'élèveraient à 3.252 hectares au 1<sup>er</sup> avril 2011<sup>13</sup>.

### Des tendances et bilans à préciser et nuancer sur base des indicateurs

Le bilan des évolutions mesurées à travers les différents indicateurs retenus peut être effectué suivant trois niveaux d'analyse complémentaires, en l'occurrence des points de vue :

- des tendances générales et sectorielles ;
- des dynamiques territoriales ;
- des mutations spatiales.

#### Les tendances générales et sectorielles

D'une manière générale, les activités économiques ont enregistré une croissance significative de l'emploi (Tableau 1). Toutefois, hormis l'industrie agroalimentaire, le travail du bois et l'industrie chimique, la croissance moyenne annuelle (entre 1995 et 2008) des différents secteurs d'activités en Wallonie est plus faible que la moyenne belge. Ces trois secteurs montrent également une croissance absolue de l'emploi au cours de cette même période. Pour l'agroalimentaire ainsi que le travail du bois, cette croissance ne débute qu'en 2002. Par contre, pour l'industrie chimique l'emploi augmente déjà depuis 1995.

Cependant, l'impact de l'évolution du secteur du travail du bois est à relativiser car cette branche reste marginale

<sup>9</sup> Superficies occupées dans les parcs d'activités (2008). Note de recherche de la DGATLP/DAU/DAR.

<sup>10</sup> Ibidem.

<sup>11</sup> 12.120 hectares dont 578 non gérés par les IDE, estimation CPDT 2006, soit avant les plans prioritaires ZAE qui ont permis en 2010 la mise en œuvre de 1.712 hectares supplémentaires.

<sup>12</sup> PLAN MARSHALL (2010). La réhabilitation des friches industrielles en Wallonie. SPAQuE.

<sup>13</sup> Gouvernement wallon, Cellule du Développement territorial. – DGO4 in Infrastructures au service du Développement économique (2011), Dossier du CESRW.

|   | 1995           | 2002           | 2008           | 95-08         |           | 02-08         |           |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|-----------|---------------|-----------|
|   |                |                |                | En V.A.       | En %      | En V.A.       | En %      |
| Industries agricoles et alimentaires        | 25.992         | 25.085         | 26.624         | 632           | 2         | 1.539         | 6         |
| Textile, habillement, cuir et chaussure     | 9.459          | 6.538          | 4.917          | -4.543        | -48       | -1.621        | -25       |
| Travail du bois                             | 3.681          | 3.475          | 3.974          | 293           | 8         | 499           | 14        |
| Papier, carton, impression et édition       | 12.333         | 10.765         | 10.110         | -2.223        | -18       | -655          | -6        |
| Cokéfaction, nucléaire, raffinage pétrolier | 493            | 488            | 374            | -119          | -24       | -114          | -23       |
| Industrie chimique, caoutchouc et plastique | 21.128         | 23.084         | 25.315         | 4.186         | 20        | 2.230         | 10        |
| Autres produits non métalliques             | 15.145         | 14.703         | 12.858         | -2.288        | -15       | -1.845        | -13       |
| Métallurgie et travail des métaux           | 36.583         | 33.729         | 32.510         | -4.073        | -11       | -1.219        | -4        |
| Machines et équipements                     | 14.614         | 13.888         | 15.009         | 395           | 3         | 1.121         | 8         |
| Équipements électriques et électroniques    | 12.611         | 11.172         | 10.298         | -2.312        | -18       | -874          | -8        |
| Matériel de transport                       | 9.026          | 9.176          | 8.391          | -635          | -7        | -785          | -9        |
| Autres industries manufacturières           | 4.387          | 4.145          | 4.069          | -319          | -7        | -76           | -2        |
| Construction                                | 77.257         | 82.269         | 94.262         | 17.005        | 22        | 11.992        | 15        |
| Commerce de gros                            | 48.530         | 48.731         | 52.817         | 4.287         | 9         | 4.087         | 8         |
| Activités financières                       | 27.245         | 24.974         | 24.617         | -2.629        | -10       | -357          | -1        |
| Immobilier, R&D et services aux entreprises | 79.043         | 96.324         | 122.311        | 43.268        | 55        | 25.987        | 27        |
| <b>Total</b>                                | <b>397.527</b> | <b>408.546</b> | <b>448.456</b> | <b>50.928</b> | <b>13</b> | <b>39.910</b> | <b>10</b> |

Tab. 1 : Wallonie - Evolution de du nombre d'emplois au sein des différents secteurs repris dans la thématique — SOURCES : ONSS ET INASTI

dans l'ensemble des activités économiques, tant du point de vue de l'emploi (0,9 % en 2008) que de celui de la valeur ajoutée (0,8 % en 2008). D'autres secteurs présentent également une évolution créatrice d'emplois bien qu'ayant une croissance moyenne annuelle pour la Wallonie inférieure à celle de la Belgique. C'est le cas pour le commerce de gros, la construction et l'immobilier, la recherche et développement (R&D) et les services aux entreprises.

Un petit bémol tout de même : les données d'emploi de l'ONSS correspondent au nombre de postes et non à des équivalents temps plein. Par conséquent, ces croissances peuvent être surévaluées par rapport à l'évolution de la quantité d'emplois réels.

De manière générale, si l'on constate une évolution importante de la structure économique wallonne, celle-ci se ca-

ractérise encore par une présence importante de secteurs d'activités peu ou moins dynamiques – tant en termes de création d'emplois que de valeur.

Au regard des régions transfrontalières, les valeurs ajoutées sectorielles wallonnes ne montrent pas de divergence majeure par rapport aux régions voisines (Tableau 2). Avec une croissance moyenne annuelle de -2,30 dans le domaine du textile, la Wallonie présente plutôt un bon bilan malgré les fortes délocalisations observées dans ce secteur. De plus, le travail du bois et l'industrie chimique montrent une croissance parmi les meilleures. A nouveau, relativisons l'impact des secteurs tels que le textile et le bois dont la part de la valeur ajoutée créée est minime. Globalement, la situation wallonne s'avère moins critique dans une comparaison avec l'ensemble des régions frontalières que lorsqu'on la situe uniquement par rapport à la Flandre. Toutefois, les croissances sectorielles pour l'ensemble de l'Union européenne des 27 sont, globalement, plus importantes<sup>14</sup>. On note un déficit de croissance pour, notamment, les secteurs de la métallurgie, des machines et équipements, des équipements électriques et des services aux entreprises. Ces constats mettent en exergue le double enjeu de la consolidation de certaines spécialisations sectorielles et de la diversification de la structure économique.

Le secteur des services aux entreprises (y compris l'immobilier et la recherche & développement) mérite une attention particulière. En effet, celui-ci affiche une forte croissance puisque sa part relative est passée de 19,3 % en 1995 à 27,3 % en 2008, ce qui correspond à un gain de 43.268 emplois. Toutefois, il a bénéficié de l'externalisation de nombreuses prestations. Sa localisation est fortement

<sup>14</sup> Pour une représentation cartographique détaillée, voir l'Atlas des dynamiques territoriales en ligne (CPDT), section « La Wallonie dans une économie avancée ».

# Les secteurs > Les activités économiques et industrielles

| Valeur ajoutée par secteurs d'activités en 2004 et Croissance moyenne annuelle entre 1995 et 2004 |   | Wallonie |       | Bruxelles |       | Flandre |       | Nordrhein-Westfalen |       | Rheinland-Pfalz |       | Saarland |       | Champagne-Ardenne |       | Picardie |       | Nord - Pas-de-Calais |        | Lorraine |       | Gd Duché du Luxembourg |       | Zuid-Nederland |       | UE27    |       |
|---|---|----------|-------|-----------|-------|---------|-------|---------------------|-------|-----------------|-------|----------|-------|-------------------|-------|----------|-------|----------------------|--------|----------|-------|------------------------|-------|----------------|-------|---------|-------|
|   |   | 2004     | 95-04 | 2004      | 95-04 | 2004    | 95-04 | 2004                | 95-04 | 2004            | 95-04 | 2004     | 95-04 | 2004              | 95-04 | 2004     | 95-04 | 2004                 | 95-04  | 2004     | 95-04 | 2004                   | 95-04 | 2004           | 95-04 | 2004    | 95-04 |
| DA  | Industries agricoles et alimentaires                    | 1442     | -0,51 | 415       | -1,77 | 3993    | 0,87  | 7178                | -1,58 | 1950            | 0,63  | 493      | -0,55 | 833               | 0,59  | 836      | -1,64 | 1688                 | 0,38   | 921      | 2,72  | 198                    | 1,59  | 3057           | 0,10  | 160400  | 0,95  |
| DBDC  | Textile, habillement, cuir et chaussure                 | 364      | -2,30 | 90        | -3,05 | 1567    | -2,73 | 2166                | -3,24 | 327             | -5,60 | 30       | -4,67 | 325               | -7,00 | 271      | -9,91 | 933                  | -10,46 | 326      | -9,17 | 180                    | 0,90  | 325            | -6,68 | 61041   | -3,09 |
| DD  | Travail du bois   | 203      | 2,34  | 13        | -1,56 | 566     | 2,77  | 1573                | 0,23  | 472             | -0,74 | 76       | -0,78 | 164               | -1,42 | 64       | 1,11  | 84                   | -3,68  | 169      | -3,85 | 41                     | 16,51 | 203            | -0,29 | 30659   | 1,05  |
| DE  | Papier, carton, impression et édition                   | 662      | -1,08 | 419       | -1,14 | 1886    | -0,27 | 7251                | -0,93 | 1392            | -0,45 | 152      | -4,62 | 303               | 0,71  | 370      | -2,02 | 960                  | -2,78  | 603      | -0,15 | 182                    | 4,83  | 1195           | -1,99 | 124074  | 0,17  |
| DFDG  | Cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire et chimique | 2257     | 3,59  | 727       | 1,90  | 6547    | 2,30  | 14667               | 0,79  | 6157            | 2,33  | 131      | -2,61 | 208               | 3,57  | 885      | 0,98  | 943                  | 0,78   | 377      | -0,66 | 117                    | -1,43 | 3256           | 2,19  | 166731  | 0,80  |
| DH  | Industrie du caoutchouc et du plastique                 | 393      | -0,11 | 93        | 9,56  | 1289    | -2,89 | 4915                | 0,94  | 1346            | 3,37  | 306      | -1,02 | 309               | -2,49 | 659      | -2,37 | 582                  | 0,32   | 431      | -1,24 | 243                    | -2,24 | 564            | -0,07 | 63225   | 1,52  |
| DI  | Autres produits non métalliques                         | 1108     | 0,30  | 89        | -4,01 | 1036    | -0,56 | 2493                | -4,73 | 1160            | -4,26 | 274      | -2,10 | 228               | -0,40 | 326      | -1,10 | 910                  | -2,43  | 367      | -0,12 | 201                    | -0,65 | 697            | -2,48 | 58064   | -0,99 |
| DJ  | Métallurgie et travail des métaux                       | 1826     | -1,57 | 184       | -2,26 | 4487    | 2,00  | 20081               | -2,47 | 2612            | -0,94 | 1517     | -0,35 | 1307              | -0,17 | 1301     | -1,44 | 2218                 | -1,82  | 1762     | -2,59 | 535                    | -0,34 | 1570           | -2,18 | 182431  | -0,44 |
| DK  | Machines et équipements                                 | 919      | 0,03  | 203       | 1,27  | 1590    | 1,79  | 15239               | 2,49  | 2522            | 3,22  | 879      | 6,91  | 467               | 1,03  | 661      | -1,40 | 803                  | -0,55  | 552      | -1,26 | 155                    | 0,21  | 1748           | 4,17  | 154475  | 1,52  |
| DL  | Equipements électriques et électroniques                | 624      | -1,94 | 187       | -4,74 | 2228    | -0,60 | 11773               | 4,81  | 1426            | 0,65  | 529      | 0,63  | 247               | -0,31 | 346      | -3,16 | 709                  | -0,75  | 468      | -3,67 | 95                     | 3,96  | 1104           | -6,17 | 166287  | 0,88  |
| DM  | Matériel de transport                                   | 356      | 0,99  | 472       | 0,01  | 2555    | -1,74 | 8361                | 2,16  | 2323            | 1,90  | 2035     | 7,06  | 351               | 0,78  | 446      | -4,92 | 1810                 | -0,27  | 1137     | 2,49  | 19                     | 8,15  | 1322           | 7,86  | 153865  | 2,56  |
| DN  | Autres industries manufacturières                       | 217      | 1,18  | 41        | 1,94  | 1045    | 0,45  | 2654                | -6,09 | 457             | -6,82 | 62       | -3,78 | 153               | 2,29  | 267      | -3,20 | 370                  | 3,17   | 319      | -1,48 | 21                     | -4,05 | 1233           | -0,16 | 51575   | -0,60 |
| F   | Construction  | 3151     | 1,36  | 982       | 0,78  | 7593    | 1,67  | 15639               | -2,28 | 3674            | -2,31 | 991      | -1,45 | 1478              | 3,89  | 1806     | 2,87  | 3644                 | 1,78   | 2381     | 2,25  | 1348                   | 4,77  | 4530           | 2,57  | 441964  | 1,77  |
| J   | Activités financières                                   | 1898     | -0,59 | 7863      | 2,55  | 4660    | 1,18  | 20461               | 2,11  | 3927            | 3,56  | 1107     | 2,25  | 727               | -0,87 | 805      | -0,70 | 2797                 | 2,11   | 1255     | -0,11 | 4938                   | 4,63  | 4444           | 7,22  | 418467  | 2,42  |
| K   | Immobilier, location et services aux entreprises        | 12705    | 2,24  | 9583      | 1,38  | 30370   | 4,21  | 106816              | 2,34  | 18071           | 2,90  | 5657     | 1,99  | 5027              | 3,33  | 7032     | 4,04  | 15848                | 5,06   | 9138     | 3,66  | 4366                   | 6,57  | 14080          | 4,15  | 1693025 | 3,89  |
| DFJK  | Total des activités économiques et industrielles        | 28124    | 1,11  | 21361     | 1,47  | 71415   | 2,08  | 241269              | 0,92  | 47819           | 1,36  | 14238    | 1,71  | 12127             | 1,40  | 16075    | 0,71  | 34301                | 1,49   | 20204    | 1,16  | 12638                  | 4,43  | 39330          | 2,27  | 3926283 | 2,17  |
|   | Total de la valeur ajoutée                              | 61587    | 1,56  | 45200     | 2,20  | 134816  | 2,16  | 434996              | 1,08  | 87552           | 1,24  | 23944    | 0,93  | 26618             | 1,81  | 32397    | 1,46  | 68261                | 1,78   | 41232    | 1,51  | 21595                  | 4,68  | 77470          | 2,84  | 7632061 | 2,13  |

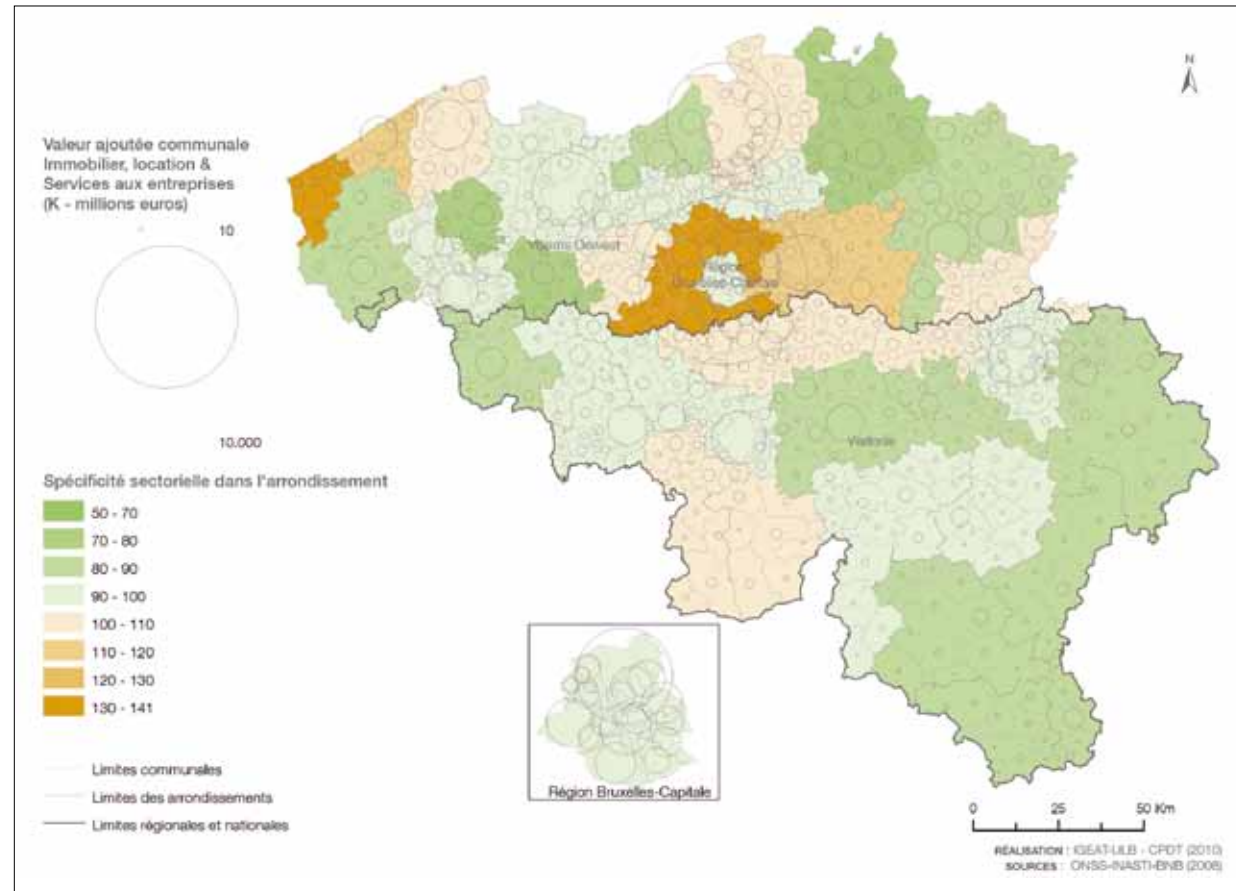
Tab. 2 : La valeur ajoutée (en millions d'€) en 2004 et la croissance moyenne annuelle entre 1995 et 2004, pour la Wallonie, les régions frontalières et l'Europe des 27 — Sources : BNB – EUROSTAT

liée aux centres universitaires et pôles urbains, soulignant ainsi le rôle de la métropolisation (cf. Carte 2).

## Les dynamiques territoriales

Une « surconsommation de l'espace industriel » peut être mise en avant par l'analyse du ratio emploi « industriel » par surface destinée à l'industrie. En effet, en 2008 seuls cinq des vingt arrondissements wallons affichaient un rapport d'emplois par hectare supérieur à la valeur nationale (14,5 emplois/ha). Il s'agit des arrondissements de Verviers, de Mouscron, de Liège, de Charleroi et de Nivelles avec des valeurs, respectivement, de 15, 15, 16, 17 et 19 emplois/ha. A l'opposé, les arrondissements présentant les valeurs les plus faibles (sept emplois/ha) sont Tournai et Bastogne. Notons, néanmoins, que la situation en 2004 était encore plus consommatrice d'espace. Bien évidemment, ce constat doit être nuancé en fonction des profils économiques mais il met en avant certaines faiblesses locales de l'intensité laboristique.

L'analyse de l'évolution de la productivité (mesurée à travers le ratio valeur ajoutée / emploi) des arrondissements wallons entre 2000 et 2009 montre, globalement, une augmentation de la productivité en dix ans pour tous les arrondissements suivant une courbe relativement similaire à la moyenne nationale. Cependant, les valeurs wallonnes sont généralement inférieures à la moyenne belge à l'exception de trois arrondissements : Nivelles, Virton (qui est cependant le seul arrondissement à avoir enregistré une diminution de la valeur ajoutée produite) et Huy. En outre, un palier dans la croissance, voire une diminution, s'observe pour les deux dernières années étudiées (2008 et 2009). Cette tendance s'observe partout, bien que moins marquée pour l'arrondissement de Nivelles. Cette évolution est plus que probablement en lien avec la crise financière et le déclin conjoncturel concomitant que nous avons connu ces dernières années.



Carte 2 : Valeur ajoutée et spécialisation sectorielle des secteurs immobiliers, R&D et services aux entreprises — SOURCE : NACE 70-73-74

## Les secteurs > Les activités économiques et industrielles

L'évolution de l'emploi des secteurs étudiés dans la thématique entre 1995 et 2008 est positive dans tous les arrondissements à l'exception de celui d'Arlon. Néanmoins, ce taux de croissance reste faible et nettement inférieur à celui de l'emploi total, plus particulièrement pour les arrondissements de la province du Hainaut ainsi que celui de Liège.

Le cas particulier d'Arlon qui perd des emplois (580 unités) sur la période 2002-2008, correspond probablement à un transfert d'activités et un déclin d'attractivité au profit du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Brabant wallon ressort pour plusieurs indicateurs comme l'arrondissement présentant les meilleures tendances. Cela n'est pas étonnant vu sa proximité de Bruxelles, connue comme étant profitable, et la composition de son tissu industriel qui concentre des activités ayant les croissances les plus importantes (services aux entreprises, pharmacies...). L'effet d'entraînement de métropoles transfrontalières s'observe également pour Tournai qui se démarque de la moyenne hennuyère.

A l'inverse, les régions de l'ancien bassin industriel montrent globalement des résultats moins « performants » causés principalement par l'importance, encore aujourd'hui, des secteurs en déclin dans leur tissu industriel.

Les cartes 3 et 4 proposent une vision synthétique de la dynamique territoriale. Elles s'appuient sur une approche combinée de différents indicateurs retenus.

La carte 3 illustre bien le fait qu'une forte croissance relative de l'emploi peut correspondre à un gain absolu modeste (arrondissements d'Ath et Neufchâteau). Par contre, le Brabant wallon se caractérise par une forte croissance, tant absolue que relative. L'extrême sud de la Wallonie se singularise par une faible croissance de l'emploi (voire une

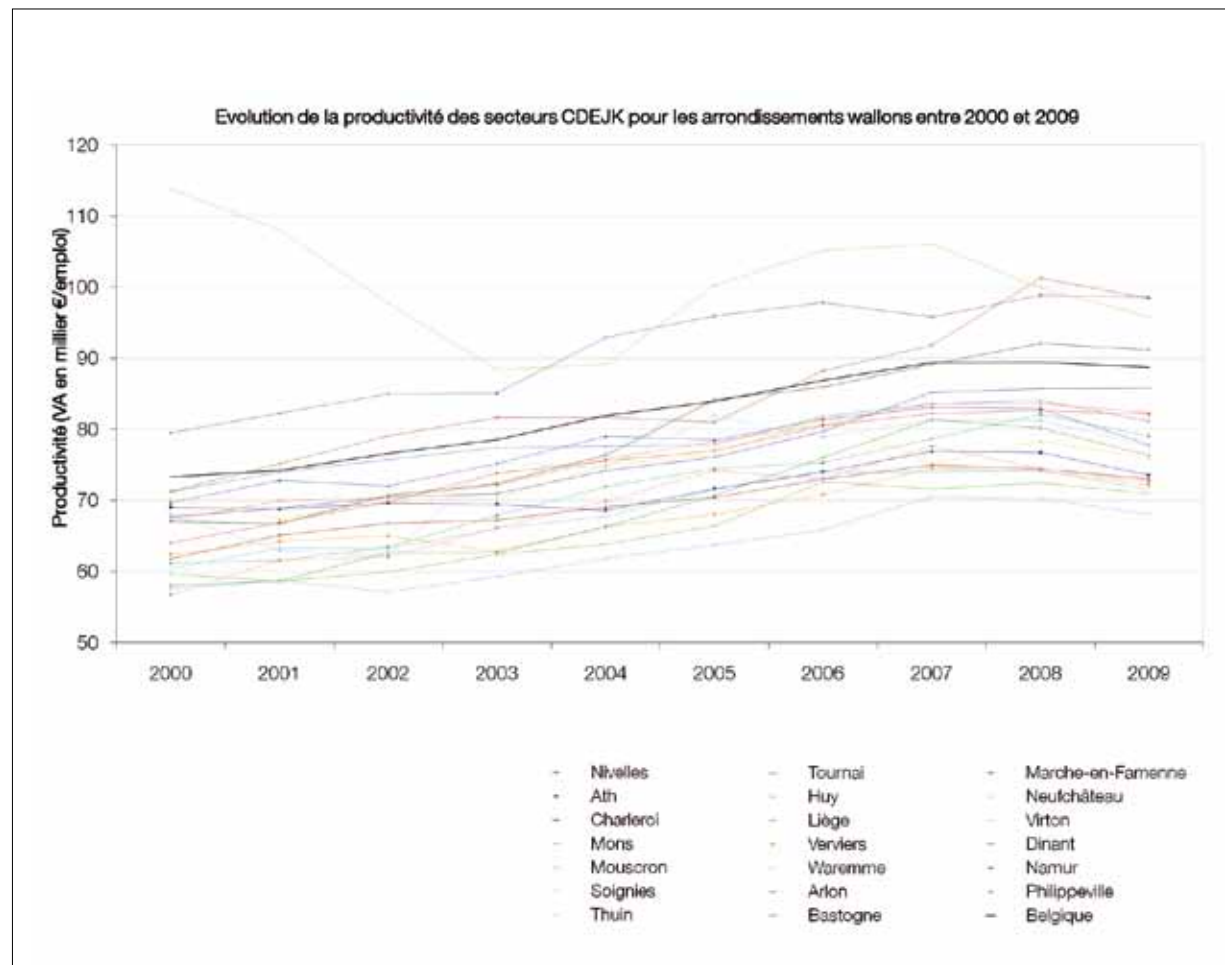
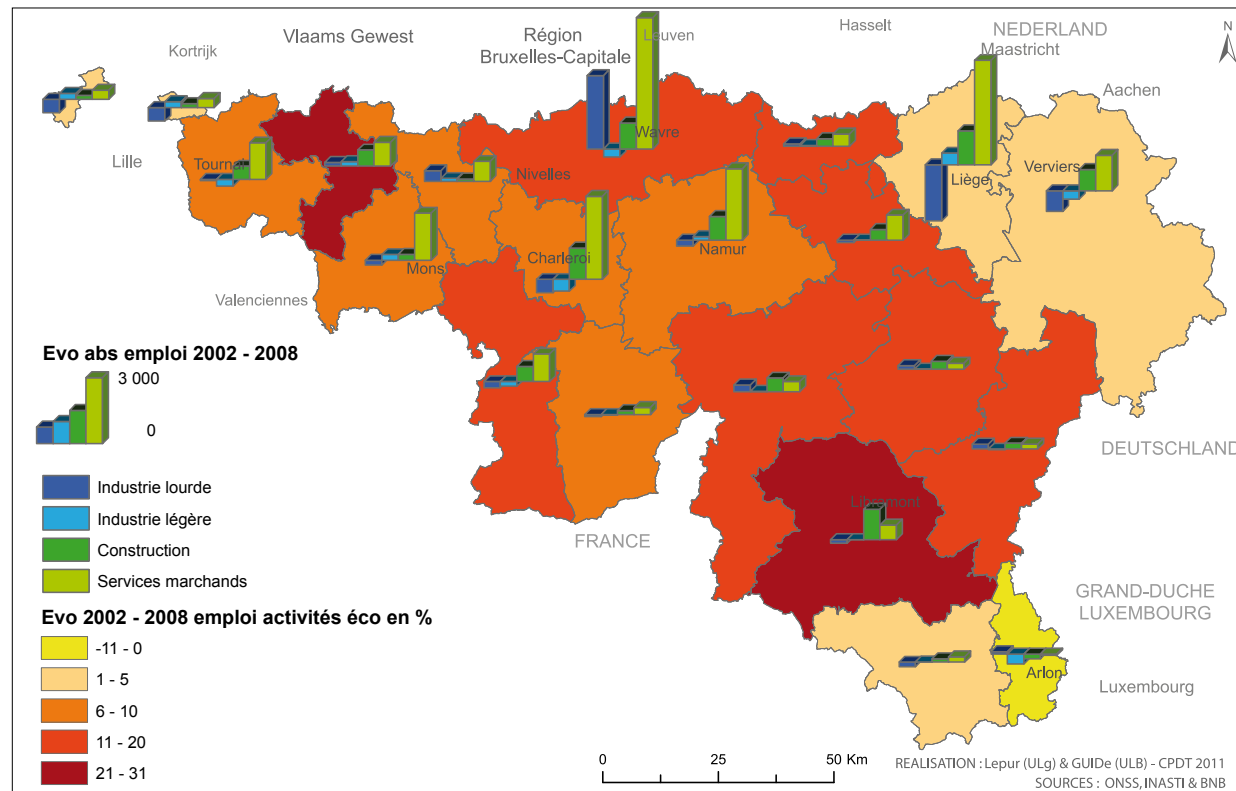


Fig. 1 : Evolution de la productivité des secteurs CDEJK (qui reprennent l'industrie y compris l'énergie, les activités financières, l'immobilier, la location et les services aux entreprises) pour les arrondissements wallons entre 2000 et 2009 — SOURCE : BNB



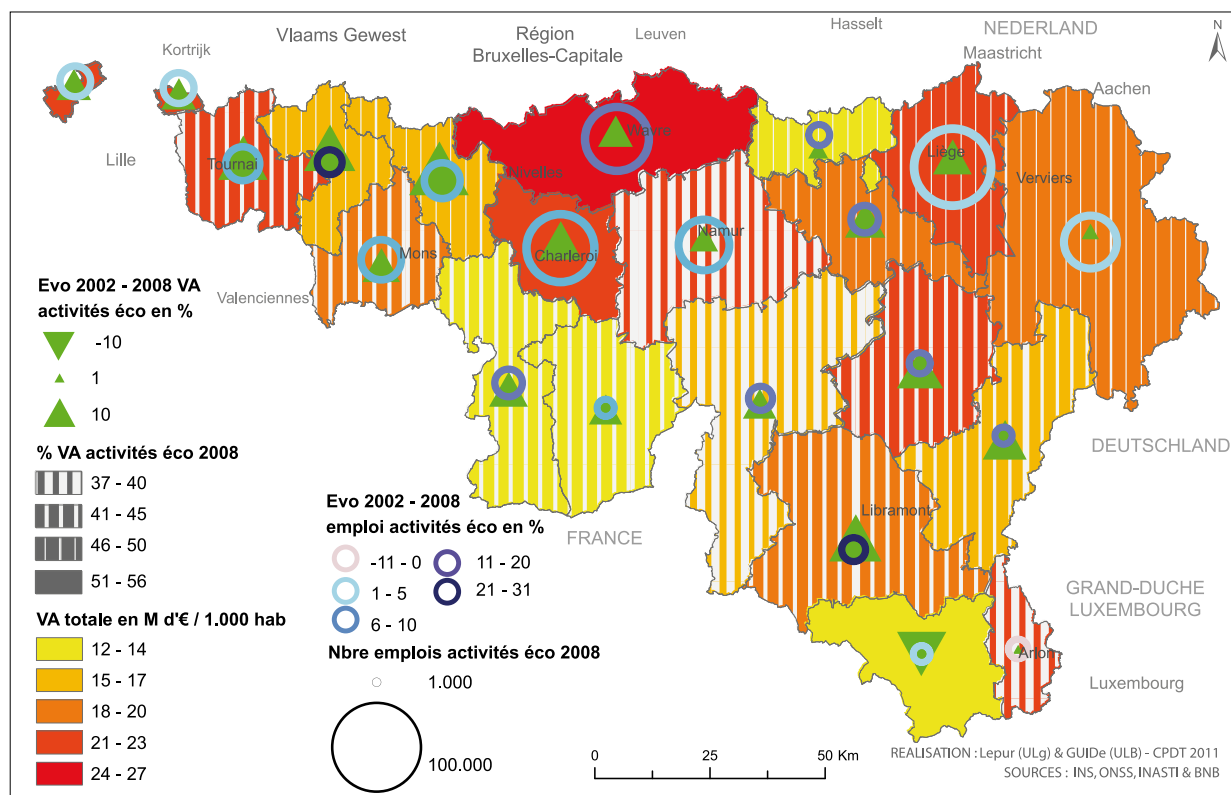
perte, déjà évoquée, pour Arlon). C'est également le cas de la partie est de la Wallonie. L'arrondissement de Liège affiche une forte croissance des services mais, également, la plus importante perte dans l'industrie, ce qui sous-entend une modification majeure de la structure économique qui se solde cependant par hausse modeste de l'emploi. La croissance des services se révèle plus significative au sein des zones urbaines. Certaines influences transfrontalières sont également soulignées.

La carte 4 confirme et précise ces dynamiques. Le Brabant wallon se singularise par une situation très positive pour les différents indicateurs. Les arrondissements de Liège et Charleroi affichent un profil assez similaire avec une forte valeur ajoutée produite et une part importante prise par les activités économiques, avec une croissance conséquente mais qui ne se traduit que faiblement au niveau de l'emploi. Par contre, l'Entre-Sambre-et-Meuse et les arrondissements de Waremme et Virton présentent une faible production de richesse et un secteur des activités économiques globalement peu porteur d'emplois. A l'inverse, les arrondissements de Tournai et Marche-en-Famenne témoignent d'une situation positive à la fois des points de vue de la valeur ajoutée et de l'emploi.



Carte 3 : Activités économiques – Evolution de l'emploi

# Les secteurs > Les activités économiques et industrielles



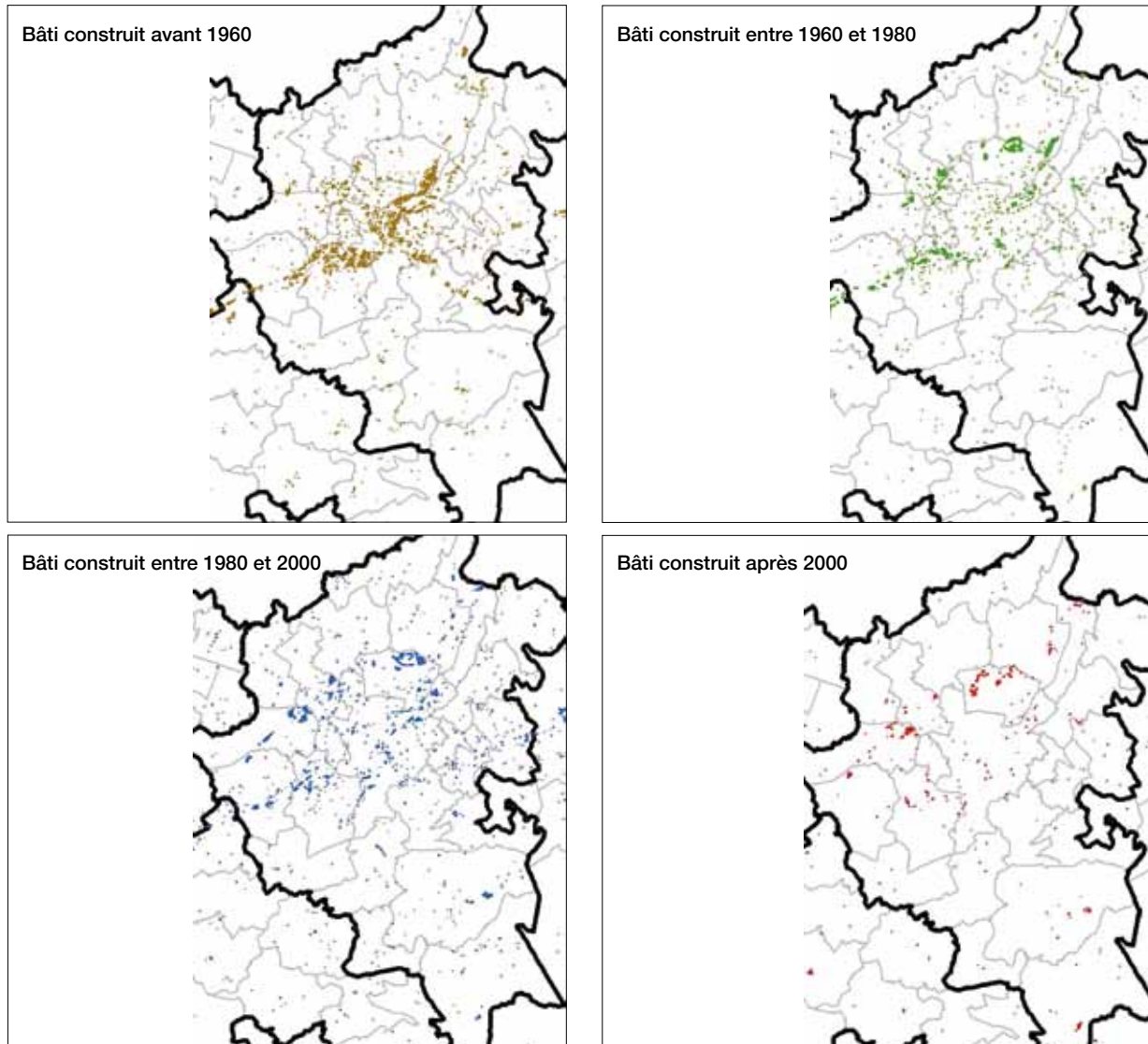
Carte 4 : Activités économiques – Synthèse territoriale

## Les mutations spatiales

Les mutations spatiales concernent l'évolution de la localisation des activités économiques. Il s'agit d'un volet davantage qualitatif qui repose sur l'analyse transversale de différents indicateurs. De manière générale, au niveau de l'emploi du secteur des activités économiques, si celui-ci reste concentré au niveau des grands bassins économiques, son évolution relative témoigne d'une véritable dilution spatiale de l'emploi au détriment des zones urbaines. De plus, cette redistribution n'est pas toujours en adéquation avec la structure spatiale du SDER 99.

La cartographie de la localisation du bâti à vocation économique confirme cette dispersion de l'activité, partiellement induite par les disponibilités foncières (Carte 5). On note une véritable déprise du tissu économique. Ainsi, la distribution de ce bâti, ventilé par période de construction en fonction de la hiérarchie urbaine simplifiée<sup>15</sup> confirme ce constat. La part des villes régionales passe de 32 % pour le bâti d'avant 1960 à 13 % pour celui d'après 2000. La période entre 1960 et 1980 correspond à la phase la plus extensive, c'est-à-dire celle de la mise en place des premiers (et grands) parcs d'activités périphériques. Enfin, on note une amorce de « retour vers l'urbain » à mettre en parallèle avec la tertiarisation croissante. Ce constat, qui devrait être affiné, permet de mettre en exergue le rôle fondamental des villes dans la captation de nouvelles perspectives économiques, ce qui constitue un enjeu majeur.

<sup>15</sup> VAN HECKE E. (1998). Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique, Bulletin du Crédit Communal n°205.



Carte 5 : Evolution de la localisation du bâti à vocation économique par période de construction – L'exemple de l'agglomération liégeoise –  
SOURCE : CADMAP 2010 SPF FINANCES

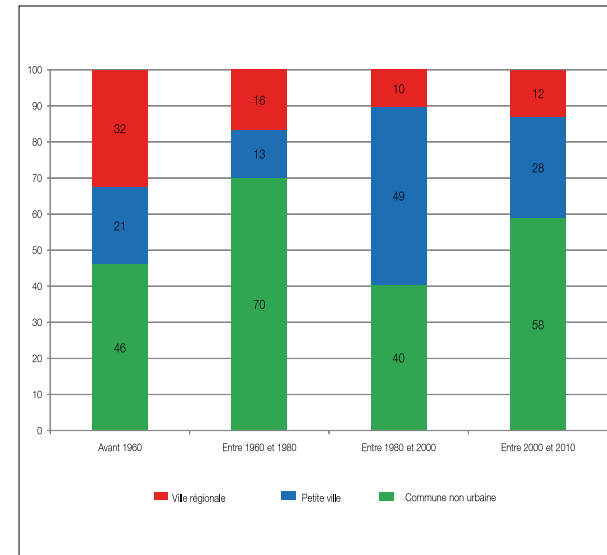


Fig. 2 : Répartition en % du bâti à vocation économique suivant l'année de construction en fonction de la hiérarchie urbaine simplifiée – SOURCE : CADMAP 2010 SPF FINANCES

## Besoins et perspectives

S'interroger sur les besoins territoriaux relatifs aux activités économiques implique de se pencher sur l'évolution de celles-ci. Or, en la matière, se lancer dans des prévisions dépassant l'année constitue un exercice particulièrement délicat, a fortiori au vu des incertitudes d'aujourd'hui !

La conception même du territoire comme support de l'affectation des ressources au profit de la production de biens, pourtant consubstantielle au principe de développement économique, est aujourd'hui remise en question. Par ailleurs, l'objectif même de la croissance est maintenant remis en cause par de nouveaux paradigmes. « Les contradictions sociales qu'engendrent la croissance et les limites de la planète font que notre mode de vie est insoutenable tant écologiquement que socialement »<sup>16</sup>.

Ainsi, face à la difficulté à se projeter dans le futur, nous devons nous limiter à nous interroger sur la satisfaction des besoins territoriaux de la sphère économique et, plus particulièrement des entreprises. Ceux-ci se matérialisent suivant trois axes : la gouvernance, qui n'est pas directement l'objet de notre réflexion, mais transcende celle-ci, les infrastructures, évoquées au niveau de la thématique « Transports des personnes et des marchandises » et les besoins d'espaces dédiés à l'activité économique, aspect qui est précisé ci-après. Or, celui-ci constitue un facteur d'attractivité territorial important, surtout vis-à-vis des territoires voisins confrontés localement à des situations de pénurie, à commencer par certaines régions de Flandre.

La consommation annuelle en terrains situés dans les parcs d'activités gérés par les intercommunales fut estimée à 217 hectares pour l'ensemble de la Wallonie (en appliquant un ratio moyen de 17 emplois/ha cela correspond à un potentiel de 3.689 emplois supplémentaires). Pour la DAR, au départ des estimations faites par la CPDT en 2007, le temps total pour la mise à disposition d'un site potentiel est estimé à sept ans. L'évaluation de la demande en terrains pour les dix prochaines années s'effectue donc en multipliant la moyenne annuelle de superficies vendues par 10 + 7 pour la réserve. Cette opération nous donne **une estimation de 3.689 hectares pour couvrir les besoins pour les dix prochaines années**. Soulignons que cette estimation fut réalisée avant le plan prioritaire ZAE (zones d'activité économique). **Or, celui-ci représente 46 % des besoins** (sur base des mises en œuvre approuvées par le Gouvernement wallon), **le solde s'élevant à 1.976 hectares**. C'est sur base de ces chiffres et grâce à son système d'audit que l'administration wallonne est maintenant en mesure d'estimer les risques de déficit à moyen - long terme (cf. Carte 6). Ceux-ci concernent, plus particulièrement, les sous-régions « IDETA Est (Lessines) (saturation 2015) » et, dans une moindre mesure, « IDELUX Marche et Virton (saturation 2020) ». Pour les parcs spécialisés, il s'agit des zones « SPI+ Nord-Est (Verviers) (saturation 2015) » et « IDEA Nord (Soignies) (saturation 2015) ».

La gestion des réserves foncières dédiées aux activités économiques, facteur important de l'attractivité territoriale, se heurte à la difficulté concrète de mettre en adéquation des besoins des entreprises, qui s'expriment sur le court

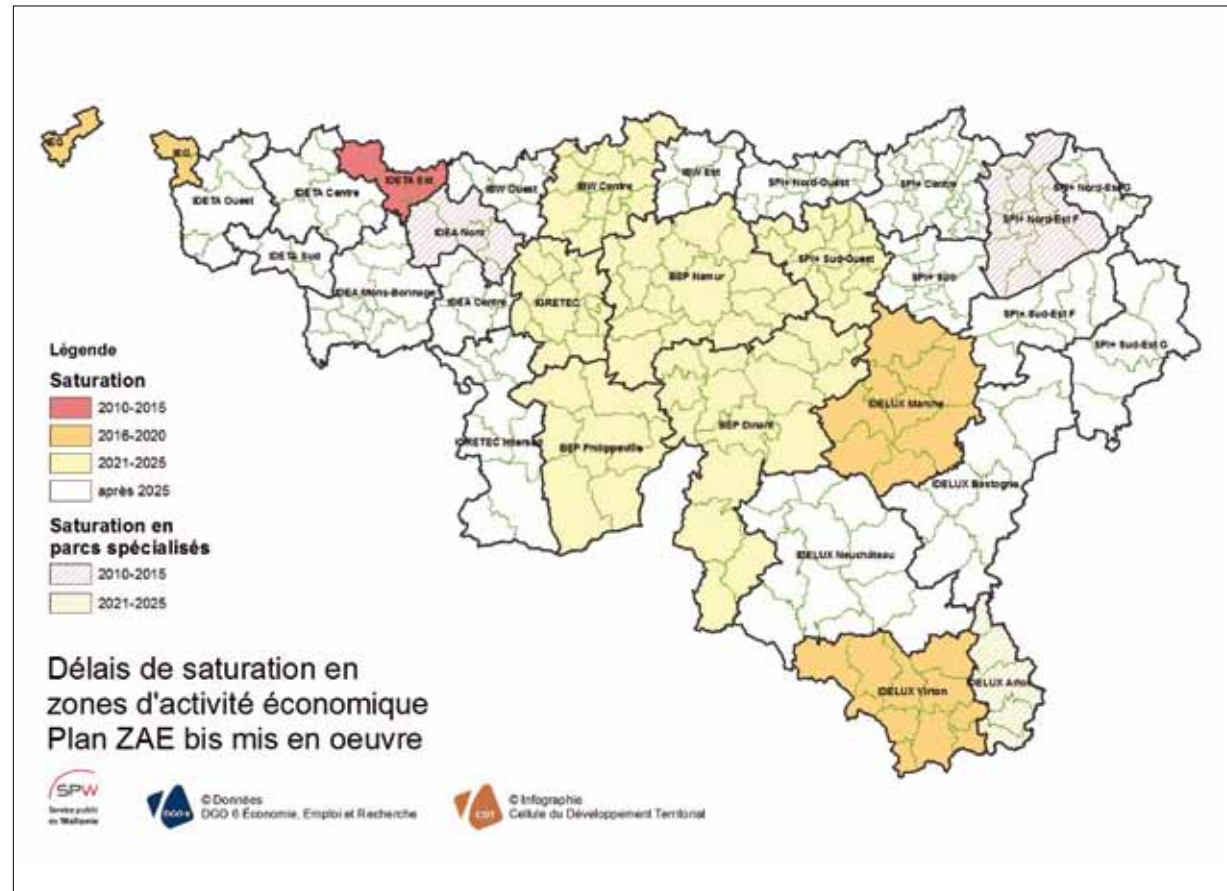
terme, et une gestion administrative qui, vu les procédures de mise en œuvre, s'effectue sur le moyen – long terme. Cela peut aboutir à des situations provisoires de pénuries locales comme celles rencontrées actuellement au niveau des bassins de Charleroi, Mouscron ou Bastogne.

Notons que l'anticipation des besoins est moins évidente encore pour les parcs spécialisés ou thématiques qui répondent davantage à un contexte d'opportunité (exemple de l'Ecopôle d'IGRETEC). Quant au recyclage ou à la revalorisation du bâti existant, il se heurte bien souvent à l'inertie des propriétaires privés.

Estimer les besoins et, dès lors, les risques de déficit, au-delà de 2030 paraît extrêmement délicat. En effet, primo, cela impliquerait de valider l'hypothèse que la demande soit constante, non seulement quantitativement, mais également qualitativement et secundo, cela nécessiterait de supputer sur la possibilité de récupérer du foncier au niveau des ZAE non gérées par les IDE, généralement aux mains d'acteurs privés. Par ailleurs, cet exercice nécessiterait une approche fine par bassin, à l'échelle de la parcelle.

Toutefois, si les mesures prises par le Gouvernement wallon doivent permettre d'anticiper les besoins pour les prochaines années, à plus long terme, la nécessité de mettre à l'étude la création de nouvelles réserves, surtout au nord du sillon, paraît indispensable. Et si la valorisation des ZAE non occupées, en dehors des parcs d'activités, présente encore des potentialités, comme évoqué précédemment, celles-ci sont, non seulement limitées, mais essentielle-

<sup>16</sup> LATOUCHE S. (2006). *Le pari de la décroissance*. Fayard, pp. 39-41.



Carte 6 : Délais de saturation en zones d'activité économique après mise en œuvre Plan ZAE bis — SOURCE : SPW – CDT 2011

ment concentrées au niveau des bassins de Liège, Namur et Charleroi. Il en va de même pour les SAR, essentiellement localisés au sein des espaces industriels traditionnels. En effet, à politique inchangée, par extrapolation au départ du volume moyen actuel des ventes par les intercommunales de développement économique, la demande en terrain s'élèverait à quelques 8.000 hectares supplémentaires à l'horizon 2040 pour l'ensemble de la Wallonie. Si, par ailleurs, la répartition spatiale des ventes observées entre 1995 et 2005 devait se maintenir d'ici 2040, plus de 75 % de ces terrains seraient à rechercher au nord du sillon, soit une demande brute de plus de 6.000 hectares supplémentaires.

Outre cette optique purement quantitative, les besoins en matière de foncier à vocation économique présentent une dimension qualitative sans cesse croissante. Sur cette question, nous ne pouvons que renvoyer aux différentes réflexions menées par la CPDT relatives à la mixité fonctionnelle et au zonage environnemental<sup>17</sup>, à la localisation optimale des activités, qui propose une méthodologie en entonnoir<sup>18</sup> et au concept d'éco-zoning<sup>19</sup> effectivement soutenu par le Gouvernement wallon. Ajoutons que bien des implantations au sein des parcs résultent de transferts d'activités pourtant compatibles avec un environnement urbanisé mais contraintes à se relocaliser « simplement » suite à un manque de place ou un conflit de voisinage avec, parfois, pour conséquence directe, la création d'une nouvelle friche. Ce constat met en exergue, d'une part, l'intérêt d'une politique différenciée en fonction des profils d'entreprises et, d'autre part, la nécessité de diversifier l'offre en matière d'accueil d'entreprises.

<sup>17</sup> BASTIN A., CHEVAU T. (2008). Localisation des entreprises et mixité fonctionnelle. Note de Recherche, 22 p.

<sup>18</sup> LEPERS E., NERI P., BREVEERS F., BASTIN A., LAMBOTTE J.-M. (2009). Vers un développement territorial durable : Critères pour la localisation optimale des nouvelles activités. Note de Recherche, n°8, 125 p.

<sup>19</sup> BORY A., BREVEERS F., DOPAGNE C., DROEVEN E., VAN DER KAA C. (2010). Eco-zoning. Rapport final du thème 1A de la subvention 2009-2010, CPDT, 125 p.

Face à ces constats, les intercommunales de développement économique (IDE) ont d'ores et déjà adapté leurs pratiques, non seulement au niveau de la conception des zones d'activités, mais également du point de vue des modalités de cession du foncier (par exemple maintien d'un droit de copropriété sur le front des parcelles) surtout sachant que 29 % des surfaces vendues s'avèrent non valorisés. Toutefois, pour la mise en oeuvre des nouvelles zones, les questions relatives à l'efficacité des localisations, à la préservation indispensable des espaces agricoles et aux modalités de cession du foncier se poseront avec toujours plus d'acuité, surtout face aux contraintes budgétaires qui n'invitent pas forcément aux bonnes pratiques. Par ailleurs, développer des espaces à vocation économique en milieu urbanisé est nettement plus coûteux (et plus complexe) qu'en zone rurale.

### Bibliographie

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (2010). *Manifeste, La désindustrialisation de l'Europe, nous n'avons plus rien à perdre*.

BASTIN A., CHEVAU T. (2008). *Localisation des entreprises et mixité fonctionnelle*. Note de Recherche, 22 p.

BORY A., BREVERS F., DOPAGNE C., DROEVEN E., VAN DER KAA C. (2010). *Eco-zoning*. Rapport final du thème 1A de la subvention 2009-2010, CPDT, 125 p.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2010). *Perspectives économiques régionales 2009-2015*, juillet 2010.

CAPRON H. (2007). *Politique de cohésion et développement régional*. Dulbea Working Paper SERIES, n°07-16, pp. 113-133.

D'ANDRIMONT C., KUMMERT P. (2010). *Retombées économiques des parcs d'activités sur le tissu économique existant et notamment sur les pouvoirs locaux*. Rapport final du thème 1C de la subvention 2009-2010, CPDT, 69 p.

DE KEERSMAECKER M.-L., BAILLY N., BARTHE-BATSALLE H., BELLAYACHI A., CARLIER E., NERI P., NOËL F., ROUSSEAU V. (2007). *Economie résidentielle et compétitivité des territoires*. CPDT, Territoires wallons, 2007.

GOUVERNEMENT WALLON (2004). *Plan prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique*.

GOUVERNEMENT WALLON (2009). *Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014*.

GUILLIAMS P., HALLEUX J.-M. (2009). *La réaffectation des friches d'activité dans les régions de tradition industrielle wallonnes et anglaises : comparaison entre Liège et Sheffield*. Territoire(s) wallon(s), n°3, pp.101-112.

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS), « Les chiffres-clés » de la Wallonie, n°11, décembre 2010.

LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., GUILLAUME N., HILIGSMANN S., LEPERS E., NERI P. (DIR. HALLEUX J.-M., HANIN Y.) (2007). *Évaluation des besoins en matière de zones d'activité économique*. Note de Recherche, n°2, 119 p.

LAMBOTTE J.-M., GIROLIMETTO F., LABEELUW F.-L. (2010). *La gestion des zones d'activités existantes*. Rapport final du thème 1B de la subvention 2009-2010, CPDT, 44 p.

LATOUCHE S. (2006). *Le pari de la décroissance*. Fayard.

LEPERS E., NERI P., BREVERS F., BASTIN A., LAMBOTTE J.-M. (2009). *Vers un développement territorial durable : Critères pour la localisation optimale des nouvelles activités*. Note de Recherche, n°8, 125 p.

MAY X., FONTAINE P., VANDERMOTTEN C. (2008). *Les revenus nets des personnes et leur géographie dans les communes wallonnes*. Territoire(s) wallon(s), n°2, pp.71-86.

MERENNE-SCHOUMAKER B. (AVEC LA COLLABORATION DE LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., FONTAINE P.) (2010). *Développement territorial et économie. Dix ans de recherches CPDT sur les activités économiques*. Territoire(s) wallon(s), n°4, pp. 47-60.

PARIS D. (2010). *Quels enjeux du développement économique des territoires pour les régions de tradition industrielle ?* Territoire(s) wallon(s), n°4, pp. 61-67.

QUEVIT M. (2007). *Territoires innovants et compétitivité territoriale : de nouveaux enjeux pour le développement territorial en Wallonie*. Territoire(s) wallon(s), hors série, pp. 59-80.

SPAQUE (2010). *Plan Marshall, La réhabilitation des friches industrielles en Wallonie*.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, Secrétariat général - Cellule des stratégies transversales (2011). *Plan Marshall 2.vert - Rapport annuel 2010*.

SSTC (2000). *Pistes et outils pour une gestion durable des déplacements domicile-travail*.

VANDERMOTTEN C., MARISSAL P. (2004). *La production des espaces économiques*. Tome I, Deuxième édition revue et augmentée, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

VELTZ P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires*. L'économie d'archipel, réédité en 2005, Coll. « Quadrige », PUF, Paris.